

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU CASTELLARD-MELAN****SEANCE du 28 juillet 2026 à 18H30**Date de la convocation : **21 juillet 2026**

Le **28 juillet 2026**, le conseil municipal de la commune du Castellar-Mélan, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de madame Chantal Bardin, maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie du Castellar-Mélan.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Chantal BARDIN, Jérôme DENEUE, Olivier RAMBEAUX, Valérie FOURDRAINE, Cédric BREISSAND, Frédéric DELAYE.

Excusée : Pierrette LECONTE, pouvoir donné à Chantal BARDIN

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Olivier RAMBEAUX**D202619 Délibération portant sur le plan de financement du projet de rénovation de la croix de chemin du Chemin de Sisteron et de l'église du Castellar**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de rénovation de la croix de chemin du Chemin de Sisteron et de la conservation et rénovation de deux façades de l'église du Castellar ;

Vu la délibération D202617 de ce jour concernant la validation de la proposition de l'entreprise individuelle Yaël ROBERT d'un montant global de 21 762,72 HT

Vu la décision N° DD2026-001 de ce jour de madame le maire concernant la validation du devis de l'entreprise individuelle Annabel Liquori pour la fabrication d'une croix de chemin d'un montant global de 1490 € HT ;

Vu la décision N° DD2026-002 de ce jour de madame le maire concernant la validation du devis de l'entreprise COZZI pour la rénovation du support en pierres sèches à l'identique d'un montant de 7 050 € HT ;

Considérant la proposition de plan de financement de madame le maire suivant :

Dépenses :	Travaux Murs Eglise :	21 762, 72 € HT
	Travaux Rénovation support :	7 050, 00 € HT
	Croix de chemin :	1 490 € HT

Total Dépenses : **30 302,72 € HT**



Recettes :

Autofinancement :

Subvention « FODAC »

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le

ID : 004-210400404-20260728-D202619-DE

16 SLO
14 215 00 €

Total Recettes :

30 302,72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE

projet de rénovation de la croix de chemin du Chemin de Sisteron et de la conservation et rénovation de deux façades de l'église du Castellard

VALIDE

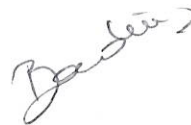
le plan de financement de madame le maire détaillé plus haut

PREND ACTE

De la décision de madame le maire de demander une subvention au titre du « FODAC » pour ce projet

Fait les jours, mois et an susdits.

Chantal BARDIN
Maire du Castellard-Mélan



Madame le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

